



Le Sénat reconnaît le droit à l'adoption pour les couples homosexuels

HOMOPARENTALITÉ • *Le Conseil des Etats ouvre la porte de l'adoption aux couples gays et lesbiens. Une décision prise d'extrême justesse, au terme d'un débat passionné.*

BERTRAND FISCHER

C'est une victoire d'étape importante pour les familles homoparentales: hier, le Conseil des Etats leur a ouvert la porte de l'adoption en acceptant, par 21 voix contre 19, une motion réclamant les «mêmes chances pour toutes les familles». Les sénateurs vont plus loin que le Conseil fédéral, qui souhaitait limiter ce droit à l'adoption des enfants des partenaires. Le National doit encore se prononcer. «L'enfant a le droit d'avoir un père et une mère. En revanche, il n'y a pas de droit des adultes d'avoir un enfant.» Cette formule choc de Brigitte Häberli (pdc/TG) annonçait la couleur d'un débat passionné. Si l'opposition de l'UDC à cette extension du droit de l'adoption était connue, plusieurs sénateurs démocrates-chrétiens ont exprimé le même point de vue. Selon eux, le peuple a soutenu la loi sur le partenariat enregistré en 2005 parce que celle-ci interdit aux couples homosexuels d'adopter.

Le PDC divisé

L'argument d'une adoption «pour le bien-être de l'enfant» ne convainc guère Jean-René Fournier. «Qu'est-ce qui a changé dans la psychologie de l'enfant depuis lors?», s'interroge le Valaisan. Et de dénoncer une tactique du salami: «Certains veulent aller dans l'air du temps pour satisfaire les attentes égocentriques d'un cercle restreint de personnes» qui ont promis, lors du vote sur le pacs, que jamais elles ne demanderaient le droit à l'adoption, a-t-il lancé. Pour sa part, le Fribourgeois Urs Schwaller ne souhaite pas placer le mariage et le partenariat enregistré sur un pied d'égalité.

Face à ses collègues du PDC, An ne Seydoux a eu fort à faire pour défendre le projet de la commission qu'elle préside. La Jurassienne a rappelé que le Code civil suisse donne aux célibataires la possibilité d'adopter, dès l'âge de 35 ans. «Par contre, un couple qui vit en partenariat enregistré et présente une



En Suisse, entre 6000 et 20 000 enfants vivraient actuellement au sein de familles homoparentales, comme ici à Zurich. KEYSTONE

C'est une victoire d'étape importante pour les familles homoparentales

certaine stabilité ne le peut pas», s'étonne la Jurassienne. Pour sa part, Raphaël Comte (plr/NE) estime que la situation actuelle relève de l'arbitraire. Il souhaite

En cas d'acceptation de la motion par le Conseil national, un référendum paraît probable. Hier, l'Union démocratique fédérale (UDF) évoquait

qu'un vrai débat puisse s'instaurer au sein de la population, laquelle pourrait être amenée à trancher.

déjà cette éventualité pour combattre une décision jugée «inadmissible et bafouant les intérêts de l'enfant».

En Suisse, entre 6000 et 20000 enfants vivraient actuellement au sein de familles homoparentales. Neuf pays européens reconnaissent déjà le droit à l'adoption aux couples homosexuels, dont l'Espagne, la Belgique et les Pays-Bas. I

TROIS QUESTIONS À...



KEYSTONE

Claude Janiak

> **Conseiller aux Etats (ps/BL), le rapporteur de la Commission des affaires juridiques à l'origine de la motion pour la modification du droit à l'adoption est lui-même pacsé. Son partenaire a un enfant d'une précédente union.**

1. Votre situation personnelle a-t-elle joué un rôle dans le dépôt de cette motion?

Pas du tout. Parce que l'enfant de mon partenaire a sa mère, qui s'en occupe aussi. Je n'aurais jamais l'idée de l'adopter tant que ses deux parents sont en vie. Mais je connais beaucoup de couples homosexuels où cela est différent. C'est une problématique à laquelle je suis particulièrement sensible. Tant que la mère et le père biologique existent, je suis d'avis que l'enfant a le droit d'avoir des contacts avec ses deux parents. Mais il faut permettre une meilleure protection de l'enfant vis-à-vis de la loi dans le cas où l'un de ses parents venait à disparaître.

2. Que répondez-vous à ceux qui vous reprochent une tactique du salami?

C'est normal, ça se joue souvent comme ça en politique. Le droit de l'adoption pour tous n'est pas le seul sujet où, pas à pas, on veut faire évoluer la situation. Dans beaucoup de domaines, lorsqu'on n'arrive pas à avoir ce qu'on veut, on doit d'abord se contenter d'une partie. C'est ainsi qu'a été obtenu, par exemple, le droit de vote des femmes.

3. La motion doit maintenant passer devant le Conseil national. Avec quelles chances de succès?

Je ne connais pas les nouveaux membres de la Commission juridique, alors c'est difficile à dire. Mais je pense que le Conseil des Etats actuel est un peu plus conservateur que le National sur des sujets comme celui-ci. J'imagine donc qu'on pourrait aussi y obtenir la majorité. Peut-être avec l'appui des vert'libéraux.

PROPOS RECUEILLIS PAR LOU FIRMAN